



REGLEMENT CONCOURS DE CHANT « THE VOICES EDITION BEAUMONT »

Article 1

Ce concours est organisé par la municipalité de Beaumont de Lomagne.

Article 2

Le concours est ouvert à tous les chanteurs **amateurs**. La seule condition est d'avoir au minimum 3 ans.

Article 3

Les mineurs doivent obligatoirement fournir une attestation complétée et signée par leur représentant légal les autorisant à participer au concours.

Article 4

Les mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal qui devra être présent.

Article 5

4 catégories sont proposées :

- solo maternelle : être âgé plus de 3 ans et moins de 6 ans
- solo jeune : être âgé entre 7 et 14 ans,
- solo adulte : être âgé de + de 14 ans,
- groupe : + de 2 personnes sans condition d'âge.

Tous les candidats, quelle que soit la catégorie choisie, concourent de la même façon sans distinction.

Article 6

Il n'est pas possible pour un même participant de s'inscrire dans 2 catégories différentes.

Article 7

Le concours aura lieu **le samedi 5 octobre 2024 à 16h** à la salle des fêtes de Beaumont de Lomagne.

Article 8

L'horaire d'arrivée des candidats le jour du concours est fixé à **samedi 5 octobre 2024 à 15h30**. Tout retard sera considéré comme une absence.

Article 9

Les candidats devront avoir, pour le concours, une bande son audio de qualité sur clé USB, au format MP3 ou WAVE, Vierge (seule la BO du concours)

Les candidats pourront être accompagnés au maximum d'un instrument qu'ils devront apporter.

Les candidats ont également la possibilité d'interpréter leur chanson a capella.

Article 10

Pour concourir, le candidat doit remplir une fiche d'inscription disponible à la mairie de Beaumont de Lomagne et sur le site internet.

Article 11

Les frais d'inscription sont fixés à 1€ par participant.

Article 12

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué au participant qui ne se présenterait pas au concours quel que soit le motif.

Article 13

Si un candidat est exclu ou se voit refuser l'accès au concours pour les raisons possibles évoquées dans ce présent règlement, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Article 14

En cas d'annulation du concours de chant, les frais d'inscription seront remboursés aux candidats.

Article 15

Le présent règlement pourra être modifié, pour des raisons d'organisation et de cohérence .

Article 16

Les fiches d'inscription dûment remplies et accompagnées de tous les documents ainsi que les frais d'inscription, seront à remettre à la mairie de Beaumont de Lomagne ou à envoyer à l'adresse suivante : Mairie de BEAUMONT DE LOMAGNE - Concours de chant 2024 – 13 PLACE GAMBETTA 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE.

La date limite d'inscription est fixée au **mardi 1 octobre 2024**. Toute demande d'inscription remise ou envoyée (cachet de la poste faisant foi) après cette date ne pourra être acceptée.

Article 17

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un candidat ayant porté atteinte ou préjudice au concours.

Article. 18

L'ordre de passage des candidats, lors du concours, sera défini par le jury et vous sera communiqué à votre arrivée.

Article 19

Les candidats seront évalués sur 4 critères :

1. la justesse
2. l'interprétation de la chanson
3. la présentation et la présence scénique
4. la technique vocale.

Article 20

Les décisions et délibérations du jury sont souveraines et sans appel.

Article 21

Le jury est composé de 3 jeunes et 3 adultes dont un professionnel Président du jury. Le jury sélectionnera les candidats et déterminera les 4 lauréats par catégorie qui seront récompensés (le classement des suivants n'est pas annoncé).

Article 22

Il est interdit aux membres du jury de s'exprimer avec des tiers sur des éléments du concours pendant la période qui va du début de la première audition à la fin de la dernière (y compris l'entracte).

Article 23

Les prix seront remis, après délibérations du jury, le jour du concours.

1er prix :

Catégorie Maternelle : poste CD USB

Catégorie Jeune : enceinte

Catégorie Adulte : carte cadeau SPECTACLE valeur 75€

Catégorie groupe : carte cadeau SPECTACLE valeur 150€

2ème prix :

Catégorie Maternelle : Bon cadeau Vis ta Lomagne valeur 15€

Catégorie Jeune : Bon cadeau Vis ta Lomagne valeur 15€

Catégorie Adulte : Bon cadeau Vis ta Lomagne valeur 15€

Catégorie groupe : Bon cadeau Vis ta Lomagne valeur 30€

THE VOICES EDITION BEAUMONT

SALLE DES FÊTES

SAM 5 OCT : 16H

Concours de Chant

4 catégories
SOLO 3-6 ANS
SOLO JEUNE
SOLO ADULTE
GROUPE

Venez nombreux chanter et encourager !!

INSCRIPTION SUR :
www.beaumontdelomagne.fr
frais de participation : 1€

ORGANISÉ PAR :

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

BEAUMONT DE LOMAGNE MAIRIE